

DECISION DU MAIRE n°42

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

Considérant la nécessité d'assurer des prestations d'assistance et de conseil juridiques dans les différents domaines d'activités municipales, assistance et rédaction de mémoire en vue de la défense des intérêts de la Commune

DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché prestations intellectuelles à bons de commandes sans minimum et sans maximum « prestations d'assistance et de représentations juridiques » conformément aux articles 28, 29, 30 et 77 du code des marchés publics, avec :

Le cabinet SCP CGCB & Associés COULOMBIE GRAS CRETIN à Montpellier pour :
Le lot 1 « droit de l'urbanisme, aménagement, environnement, domanialité, acquisitions, cessions »
Le lot 2 « droit des contrats publics : marchés publics, délégation de services publics »
Le lot 5 « communication droit d'expression »


Le cabinet SCHEUER VERNHET & Associés à Montpellier pour :
Le lot 3 « Fonction publique et droit du travail »
Le lot 4 « droit administratif général »

Pour une durée totale de 4 ans pour tous les lots.

Fait à Juvignac, le 29/11/2010
le Maire,


Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ... 21.12.2010 ...
et publication
le ... 21.12.2010 ...



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : marché à bons de cde "prestations d'assistance et de représentations juridiques"

Date de transmission de l'acte : 01/12/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 01/12/2010

Numéro de l'acte : 42 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20101129-42-AU

Date de décision : 29/11/2010

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. MAPA
1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants

